



REGLEMENT DU CENTRE DE RESSOURCES

Inter Service Migrants / Est



Le centre de ressources régional d'Inter Service Migrants / Est (ISM/Est) permet aux acteurs de l'intégration des personnes immigrées, de la lutte contre les discriminations et de la formation linguistique en Lorraine de trouver des ressources et de la documentation relatives à leurs actions.

Ce règlement détermine les modalités d'accès aux ressources proposées.

I) USAGERS

* Consultation des ressources

Le centre de ressources est accessible librement et sans conditions.
La signature de ce présent règlement engage les usagers à le respecter.

* Emprunts des ressources

Une adhésion est requise pour les emprunts de documents ou de matériel. Pour bénéficier des services du centre de ressources, les usagers doivent donc compléter une fiche d'adhésion.

Les adhésions au centre de ressources sont valables 1 an, renouvelables de date à date :



Adhésion « **Emprunt** »



Adhésion « **Accompagnement à la formation linguistique** »



Droit d'entrée pour les structures (*Valable pour l'année civile en cours*)

II) CONDITIONS DE PRET

Le délai d'emprunt pour les ouvrages, manuels, périodiques et DVD est de 4 semaines. Il pourra toutefois être prolongé sur demande. Les adhérents peuvent emprunter au maximum 5 documents en même temps (dont 2 méthodes de langue au maximum).

Les outils pédagogiques (séquences « clé en main ») ne sont pas empruntables mais photocopiables sous conditions.

L'emprunt d'une exposition est validé par la signature d'une convention entre l'emprunteur et ISM/Est, ainsi que le dépôt d'une garantie par l'emprunteur (*sous forme d'un chèque non encaissé*). Le délai d'emprunt pour les expositions est d'un mois. Il pourra toutefois être prolongé sur demande.

L'emprunt de ressources « multimédia » est soumis à des conditions spécifiques à valider avec la documentaliste.

L'emprunteur est responsable des documents durant toute la durée de l'emprunt et doit signaler tout problème concernant les documents.

En cas de perte ou de dégradation, l'emprunteur s'engage à rembourser ou à remplacer la ressource.

Le centre de ressources peut restreindre ou interdire le prêt de certains documents.

III) SERVICES

Les adhérents au centre de ressources bénéficient d'un accès gratuit aux ressources présentes sur le site internet d'ISM/Est. Un catalogue est mis à disposition des usagers sur le site internet **www.ism-est.net**.

Une documentaliste est présente sur place aux horaires définis pour guider les usagers dans leurs recherches documentaires ou pour leur apporter une aide personnalisée dans leur domaine d'action (pensez à nous contacter au préalable afin de vous assurer de la présence de la documentaliste spécialisée dans votre domaine).

Les adhérents au centre de ressources bénéficient, sous conditions et selon leur adhésion, d'un accès aux formations de formateurs linguistiques dispensées par ISM/Est en partenariat avec le GIP-Formation Tout au long de la vie.

IV) USAGE DU CENTRE DE RESSOURCES

Les usagers doivent respecter les lieux et le matériel mis à disposition. Dans le cas contraire, ISM/Est peut restreindre ou suspendre les droits d'un usager de manière temporaire ou définitive.

Le centre de ressources décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol d'objets personnels.

Je m'engage à ne pas reproduire ou photocopier les méthodes présentes au centre de ressources, en dehors d'un usage strictement individuel et privé.

Je m'engage à ne pas reproduire les DVD présents au centre de ressources et à ne les utiliser que lors d'un usage strictement individuel, familial et privé

A , le / /

Signature :